

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ? Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 21 JUILLET

Encore une faiblesse

Un socialiste italien, qui se mêle chez nous de ce qui ne le regarde pas, vient apporter à nos révolutionnaires le secours de son talent d'agitateur.

Très raisonnablement, le gouvernement fait inviter ce monsieur à déguerpir. N'avons-nous pas assez de nos énergumènes ?

Mais les radicaux se fâchent. Deux députés se présentent chez le ministre de l'intérieur, et déclarent que sa conduite est indigne. Ils lui rappellent que cet Italien, Amilcare Cipriani, a combattu, en 1870, sous les ordres de Garibaldi.

Et le ministre n'a pas osé leur répondre que Garibaldi et ses Italiens constituaient la plus jolie troupe d'opéra-bouffe qu'on pût voir. M. le président du conseil ne s'est pas rappelé non plus que le même Amilcare fut un des plus galonnés officiers de la Commune. Et il n'a pas soupçonné que c'était cela qui le rendait si cher aux radicaux.

M. Dupuy s'est laissé matagroliser par les deux députés, et il a consenti à retarder l'expulsion d'Amilcare qui a besoin de quelques jours pour régler ses affaires.

Quelles affaires ?

On l'a vu, pendant la première semaine de juillet, parcourant les quartiers où régnait l'émeute. C'est un agent avéré de l'internationalisme.

S'il a besoin de rester encore en France, c'est assurément pour comploter quelque machination socialiste.

Et le ministre a écouté les solliciteurs, et il a des égards pour ce personnage.

Cette faiblesse dépasse tout.

Et elle prouve une fois de plus que le gouvernement n'a pas cessé d'être le prisonnier du radicalisme.

AU SIAM

Le gouvernement a été informé officiellement par le gouvernement russe que la Russie a décidé de soutenir la France dans ses différends avec le Siam. Cette communication a été faite à M. Develle par l'ambassadeur de Russie, avant la séance de mardi, et c'est pour cette importante mission que M. de Mohrenheim a retardé son départ.

En même temps le Foreign-Office a été averti de cette initiative, ce qui a beaucoup modifié l'opinion de lord Rosebery sur cette affaire. Il est probable que l'escadre russe, qui se trouve dans les eaux chinoises, ira jeter l'ancre dans les eaux siamoises pour soutenir les revendications françaises et protéger ses nationaux.

A Bangkok, la cour fait des préparatifs de départ. Une dépêche de source anglaise dit que les mandarins poussent la Chine à soutenir le Siam.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se sont réunis hier.
Le Conseil a décidé que la France ne par-

ticiperait pas officiellement à l'exposition d'Anvers.

Le gouvernement encouragera nos nationaux qui prendront part à cette exposition.

Pour l'exposition de Bruxelles, l'année prochaine, le gouvernement y prendra part officiellement.

M. Viette a annoncé qu'il déposerait à la Chambre un projet prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1894 la loi abaissant de 25 0/0 le transport des denrées destinées au bétail.

M. l'amiral Riéunier représentera le gouvernement à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Chinon.

Le général Loizillon inaugurerà, à Mézières, la statue de Bayard.

Enfin, M. Guérin, garde des sceaux, remplacera M. Poincaré à l'inauguration du lycée de Dijon.

Le ministre de la marine a annoncé que le général Dodds s'embarquera le 10 août à Marseille pour reprendre au Dahomey le commandement des troupes d'occupation.

INFORMATIONS

LA PÉRIODE ÉLECTORALE

Mardi, le conseil des ministres arrêtera la conduite que suivra le gouvernement pendant la période électorale.

Chaque ministre adressera aux chefs des services des départements une circulaire leur indiquant l'attitude qu'ils auront à prendre dans l'intérêt des institutions républicaines.

Tout en maintenant haut et ferme le drapeau de la République, ces circulaires seront empreintes d'un grand esprit de conciliation, afin de tempérer les ardeurs et les violences de la lutte.

CIPRIANI N'EST PAS EXPULSÉ

Le triomphe des radicaux est complet.

Le gouvernement communique en effet la note suivante aux journaux :

« Au moment des troubles du quartier Latin, le ministre de l'intérieur avait ordonné que les arrêtés d'expulsion en suspens fussent appliqués à tout étranger qui serait trouvé mêlé à ces troubles. C'est par application de cette mesure qu'un arrêté d'expulsion, remontant à plusieurs années, fut notifié à M. Amilcare Cipriani. Mais le ministre de l'intérieur, ayant examiné la participation de M. Cipriani aux incidents du quartier Latin, n'y a relevé aucun fait de nature à modifier sa situation. La présence de Cipriani, au café de la Source et à la Bourse du travail, avait été signalée, mais il n'a été constaté aucune intervention effective de sa part dans les troubles. Par suite, le ministre de l'intérieur a décidé le maintien du *statu quo*. L'arrêté ne sera pas mis à exécution. »

A SAINT-DENIS

A la suite d'un incident entre un conseiller municipal et un gendarme, la municipalité a interdit l'entrée de la mairie aux gendarmes.

ENCORE CLÉMEUCEAU

M. Judet a envoyé à M. Clémenceau ses témoins, à propos d'un article paru dans la *Justice*.

POUR L'AGRICULTURE

Plusieurs députés vont proposer d'élever le droit sur le blé de 5 à 8 fr.

Plusieurs députés conservateurs vont proposer un crédit de 20 millions pour prêter aux agriculteurs.

Le montant du prêt serait de 500 fr. à 2 0/0, remboursables en trois ans.

La Commission du budget a étudié la proposition du gouvernement tendant à un crédit de 5 millions pour les victimes de la sécheresse.

La Commission trouve ce crédit insuffisant ; elle propose de l'employer à gager un emprunt de 80 millions, destiné à faire aux agriculteurs des prêts gratuits.

Les 80 millions et les prêts seraient remboursés en deux ans et les cinq millions serviraient à payer les intérêts pendant deux ans.

M. ANTONIN PROUST

Une dépêche de Niort annonce que M. Antonin Proust ne se représentera pas aux élections générales. Il va expliquer, dans une lettre, les motifs de sa détermination.

UNE PÉTITION A LA CHAMBRE

M. Mouillé, de Chantenay, près Nantes, a soumis à la Chambre un système dont il est l'inventeur et qui tend à éviter les accidents de chemins de fer.

La Chambre a conclu au renvoi de la pétition au ministre des travaux publics en le priant de la soumettre à l'examen des commissions de son département et d'y donner la suite qu'il jugera utile.

UN ÉCHEC POUR M. BÉRENGER

L'éditeur Carré, contre lequel des poursuites avaient été exercées à la demande du sénateur Bérenger, a été acquitté.

M. Carré avait lancé 5,000 prospectus annonçant l'apparition d'un livre de médecine traduit de l'allemand.

Ces prospectus contenaient des termes scientifiques qui ne pouvaient offusquer en rien la morale.

L'ARMÉE RUSSE

La réponse de la Russie au vote par le Reichstag de la nouvelle loi militaire ne s'est pas fait attendre.

Le ministère de la guerre a ordonné le renforcement des trois grands commandements militaires de Varsovie, de Vilna et de Kiew.

Chacun recevra un nouveau corps d'armée comprenant infanterie, cavalerie et artillerie, pris sur les réserves permanentes et adjoint à l'armée active.

Pour cette transformation on doublera les cadres de réserve qui existent en tout temps et sont maintenus à peu près sur le pied de guerre dans les trois circonscriptions précitées. L'opération ne tardera pas à être terminée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 20 juillet

M. Dubost dépose un rapport concluant au remboursement de 400,000 fr., consignés à titre de cautionnement par une Société française qui avait poursuivi la concession, auprès des

gouvernements français et portugais, d'un câble télégraphique aux Açores.

Cette concession, après une intrigue, fut enlevée à la Société française et accordée à une Compagnie anglaise ; de là la nécessité du remboursement. La Chambre renvoie la discussion à la fin de la séance.

La Chambre adopte la loi aux termes de laquelle les pouvoirs de la première législature s'étendront exceptionnellement du 14 octobre 1893 et 31 mai 1898.

A noter l'adoption d'un projet autorisant les Compagnies de chemins de fer à abaisser leur tarif pour le transport de l'alimentation des bestiaux, puis le rejet d'une proposition de M. Ernest Roche, ayant pour objet de soumettre à une deuxième investiture le député accusé d'avoir trahi son mandat ou les intérêts de ses mandants.

La Chambre reprend alors le câble des Açores.

M. de Ramel met en cause M. Siegfried, ministre du commerce à l'époque où une Compagnie française a été frustrée au profit d'une Société anglaise.

Or M. Siegfried se trouvait fréquemment à cette époque en relations avec le représentant de la Société anglaise concurrente.

M. Siegfried dit qu'il ne répondra pas aux insinuations de M. de Ramel. Il les méprise.

M. de Ramel. — Ces paroles sont une injure ; je vous en demanderai raison.

M. Siegfried dit que la Société anglaise faisant des conditions plus avantageuses, il lui a donné la préférence.

M. Jules Roche répond que cette affaire ne devait pas être conduite en commerçant, mais en homme d'Etat, car l'intérêt politique primait l'économie.

La Chambre vote le remboursement du cautionnement de 400,000 francs ; mais le quorum n'est pas atteint ; il faudra recommencer le vote à la prochaine séance.

SÉNAT

Séance du jeudi 20 juillet

Le Sénat poursuit l'examen du budget.

A propos du budget des affaires étrangères, le baron de Lareinty demande au ministre quelques explications sur le Siam.

M. Develle dit que nous avons mis ce gouvernement en demeure d'optempérer à nos demandes.

Le président communique l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, comptant que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faire reconnaître et respecter les droits de la France en Indo-Chine et exiger les garanties indispensables, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité. L'article 1^{er} de la loi de finances qui totalise le budget : trois milliards quatre-cent trente-huit millions, etc., est adopté.

Sont adoptés ensuite les budgets annexes.

On entame ensuite le budget des recettes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 20 juillet 1893.

Au début de la Bourse les transactions sont animées et la hausse poursuit son cours, mais

quelques réalisations ne tardent pas à surgir et les cours se tassent un peu, tout en restant supérieurs à ceux d'hier. Le 3 0/0 s'arrête à 98.05, le 4 1/2 à 106.85.

L'Italien obéit à l'impulsion générale et passe à 88.57. Si l'on atteint le cours de 89, cette rente deviendra bonne à vendre.

L'Extérieure d'Espagne s'inscrit à 62 3/4. Au 30 juin la dette flottante espagnole était de 333 millions. En présence d'un tel chiffre, on comprend qu'il serait temps d'en finir avec des déficits qui s'accumulent sans cesse.

La reprise est presque générale sur les sociétés de crédit.

La Banque de France se tient à 3,925. Le Crédit Foncier s'avance de 960 à 962. Le Comptoir National d'Escompte accuse de bonnes tendances à 487.

Le Crédit Lyonnais est en hausse à 776. La Société Générale se négocie à 469.50. L'action des Immeubles de France s'échange à 490, ex-coupon.

En banque, l'obligation des Cales de Radoub et Corderies Parisiennes s'inscrit à 433. Nous avons dit qu'un coupon de 12.50 ne venait à échéance en octobre, il sera payable au siège de la Société, rue Richelieu.

L'obligation des Chemins Economiques monte à 424 fr.

Chronique Locale ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 21 JUILLET

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 20°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	750 m/m	+ 25°
Hausse	» m/m	
Baisse	2 m/m	
Température minima de la nuit		+ 16°

Nouvelle rectification au « Courrier »

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Le *Courrier de Saumur*, dans son numéro du 19 juillet, prétend que si la fête nationale n'a pas eu plus d'éclat au Puy-Notre-Dame, c'est la faute de la municipalité. Il se trompe : c'est la faute de M. le Sous-Préfet.

« M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de Saumur devaient assister, le 16 juillet, à l'installation de la compagnie des sapeurs-pompiers, et la commune se préparait à recevoir dignement le premier magistrat du département et son collaborateur. Tout allait bien lorsque, le dimanche 9 juillet, un conseiller municipal, soi-disant républicain, proposa de faire venir, pour la fête, la Société philharmonique de Doué. Le Conseil répondit qu'il s'agissait d'une fête locale pour laquelle notre musique suffisait amplement ; que l'année prochaine on ferait un Festival au Puy, et qu'on y inviterait les musiques des communes environnantes. Mais l'auteur de la proposition, M.

Jouan, tenait à son idée ; il y tenait d'autant plus que son gendre, nouveau venu dans le pays, avait pris sur lui d'inviter la Société philharmonique de Doué avant qu'on en eût dit un mot au Conseil municipal.

« Devant la résistance du Conseil, M. Jouan offrit de faire venir cette musique à ses frais. Ses collègues répondirent qu'ils n'y voyaient aucun inconvénient. Mais M. Jouan est plus généreux en paroles qu'en réalité. Il ouvrit une souscription de sa propre autorité, et il eut le très grand tort d'assurer que c'était au nom du Conseil municipal.

« Le jeudi 13, M. le Sous-Préfet est arrivé au Puy-Notre-Dame, au moment où le Conseil venait de décider pour la seconde fois, à la majorité de dix voix contre quatre, qu'il n'y avait pas lieu d'inviter la musique de Doué. Après avoir déjeuné chez M. Jouan, M. le Sous-Préfet alla trouver les membres de la municipalité, et insista auprès d'eux en faveur de la proposition faite par son hôte. Les conseillers maintinrent leur décision. Sur quoi M. le Sous-Préfet déclara, en quittant le Puy, que ni M. le Préfet ni lui n'assisteraient à la fête.

« Il nous semble que M. le Sous-Préfet aurait été mieux inspiré s'il avait moins tenu à la musique de Doué. Il nous semble surtout qu'il aurait pu avoir plus de mémoire et se rappeler la belle réception de l'an dernier, où le même maire, le même Conseil, lui ont fait les honneurs de la commune. Il en était alors tellement satisfait, qu'il promettait sur les fonds de l'Etat la moitié de la dépense afférente à l'organisation de la compagnie des sapeurs-pompiers. Cette subvention, pompeusement annoncée, s'est réduite à un maigre secours de 175 francs au lieu de 1,200 francs.

« Agréez, etc.

« UN CONSEILLER MUNICIPAL. »

« P.-S. Le groupe de républicains qui a écrit au *Courrier de Saumur* affirme que, le 16 juillet, la musique du Puy n'a pas joué l'HYMNE NATIONAL. Ces républicains sont probablement affligés de surdité, à moins qu'ils ne soient d'une mauvaise foi insigne, car, le 16 juillet, la *Marseillaise* a été jouée sur toutes les places et dans toutes les rues du Puy. »

OPINION BIZARRE

Émise par M. Allain-Targé

Dans sa conférence à Montreuil, M. Allain-Targé a prétendu que le **Grand Ministère**, dont il a fait partie, succomba sous une coalition financière.

« Laquelle ?

Le ministère très grand, mais encore plus court, succomba-t-il sous les étreintes de cette UNION GÉNÉRALE qui rendit presque le dernier soupir entre ses bras ?

M. Allain-Targé fait-il allusion à la haute banque juive, à la féodalité anti-française des

Rotschild que nous avons toujours combattue, nous ?

Dans tous les cas, il est singulier que, à une époque où M. Allain-Targé avait à sa disposition la tribune de la Chambre, il n'ait pas profité du moment pour y manifester bien haut son indignation et qu'il ait attendu, pour ce faire, à se trouver en présence de trois cents auditeurs.

Une protestation énergique aurait eu alors plus de retentissement, quoiqu'en dise son nouvel ami, le *Courrier de Saumur*, ancien journal du candidat officiel bonapartiste.

Nous reconnaissons certainement trop d'esprit à M. Allain-Targé pour supposer un seul instant qu'il ait mis douze ans et demi à s'apercevoir que le **Grand Ministère** avait été renversé par des financiers, mais nous nous expliquons peu qu'il ait gardé la chose pour lui pendant si longtemps.

Pendant qu'il est en veine de confidences, qu'il nous dise au moins

LESQUELS ???..... J. D.

Distribution de Prix

La distribution des prix de l'école des Frères de la paroisse Saint-Pierre aura lieu le jeudi 27 juillet, à 4 heures, à l'Institution Saint-Louis.

Celle des Frères de la paroisse de Nantilly aura lieu le dimanche 30 juillet, à 4 heures, dans la salle du patronage Saint-Joseph.

Syndicat des employés

MM. les employés qui ne pourraient pas assister le 22 juillet, à 8 heures, 18, rue Basse-Saint-Pierre, à la réunion générale pour l'organisation d'un syndicat, sont priés de s'inscrire au *Café du Commerce* dans la soirée ou les jours suivants. CHICOTEAU.

Conseil de préfecture

M^{me} veuve Chollet contre la ville de Saumur

M^{me} veuve Chollet, propriétaire à Saumur, a demandé à la ville de Saumur le règlement du décompte des travaux de maçonnerie exécutés par son mari, entrepreneur de la construction du collège de jeunes filles de cette ville.

Une transaction étant intervenue entre les parties, le Conseil, sur la demande de M^e Boisson, avocat de la ville de Saumur, a renvoyé l'affaire à un mois, époque à laquelle la transaction sera définitive.

Service funèbre

MM. les officiers du 133^e régiment ont fait célébrer, aujourd'hui, à dix heures, à la cathédrale d'Angers, un service funèbre pour le repos de l'âme de M. le commandant Maugin, mort au Dahomey.

On se rappelle que le regretté commandant Maugin a été, pendant quatre ans, à Angers, capitaine instructeur des élèves caporaux et des engagés conditionnels.

Conseil de guerre du 9^e corps

Vol. A L'AIDE D'EFFRACTION

C'est une bien triste affaire qui amène le nommé Lassalle, Amédée, un gamin de 20 ans, soldat musicien au 133^e de ligne à Angers, devant le Conseil de guerre : une série de vols commis à l'aide d'effraction, chez l'habitant.

Le 10 juin dernier, le 133^e de ligne, qui se rendait d'Angers au camp du Buehard, faisait étape à Chinon. Lassalle recevait un billet de logement chez le sieur Papon, menuisier et débitant. Aussitôt installé dans une chambre particulière, Lassalle força, à l'aide de pesées, une armoire qui était fermée à clé et il trouva dedans une boîte renfermant dix francs, deux bagues, une paire de boucles d'oreilles et deux chaînes.

Il fractura également, à l'aide d'une vieille paire de pincettes, un autre meuble qui se trouvait dans la chambre et en retira un pantalon, un gilet, un tricot et un chapeau de feutre. Il fit un paquet du tout, mit l'argent dans sa poche et, après avoir déclaré à ses hôtes qu'il allait se promener pendant quelques instants, se rendit dans une auberge, demanda une chambre et revêtit les effets civils qu'il avait volés.

Aussitôt affublé, il prit le train et se rendit à Saumur, où il passa la nuit, dépensa l'argent volé et fit disparaître les bijoux qui étaient de peu de valeur.

Le lendemain, n'ayant plus le sou, il regagna son régiment à Angers, et se fit arrêter après une absence de quatre jours.

Lassalle est un triste sire. Il a passé toute sa jeunesse dans une maison de correction à la suite de nombreux vols. Il avoue les faits et prétend avoir agi sous l'empire de la boisson.

Il déclare que lorsqu'il est parti pour Saumur, il avait l'intention de filer jusqu'à Roubaix, pour voir ses parents, mais qu'il en a été empêché par le manque d'argent.

Il ne s'attache qu'à démentir les futilités des témoignages, admettant les grandes lignes du vol. Son attitude est même arrogante, au point que M. le capitaine Althuyt, commissaire du gouvernement, réclame une peine exemplaire contre lui.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Lassalle est condamné à cinq ans de réclusion et à cinq ans d'interdiction de séjour. Cette peine entraîne la dégradation militaire.

OUTRAGES A LA GENDARMERIE

Audinot, Félix-Célestin, du 2^e pontonniers à Angers, est inculpé d'outrages à la gendarmerie.

Se trouvant, le 12 juin, à Trélazé, avec un camarade du 13^e de ligne, un nommé Brauchot, il leur vint une idée d'ivrogne, celle de changer de tunique.

Le maréchal des logis de gendarmerie Pau-

47 Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

Il alla d'abord rue de la Monnaie, au domicile de Georges.

Il interrogea la concierge.

— M. Georges de Fresnières ? dit celle-ci. Voilà près d'un mois qu'il est absent.

— Et sait-on où il est allé ?

— Pas moi... toujours...

— Il est parti pour affaires, sans doute ?

— Je ne saurais vous dire.

— Il ne vous a laissé aucun ordre pour lui faire parvenir ses lettres, si quelque affaire urgente ?...

— Aucun... Puisque je vous dis qu'il ne nous a pas même prévenus.

— C'est singulier ! murmura l'inconnu décontenancé.

La portière poursuivit :

— Pensez-vous ? Un avocat... et qui avait de la besogne encore !... Toutes ses affaires sont restées en plan... Il n'a même pas averti ses clients !

— Et s'il lui était arrivé malheur ! fit notre ami.

— Ah ! oui, malheur ! s'écria la portière. Je croirais plutôt ce que disent les journaux... Dame, il est jeune, n'est-ce pas ?

Le vieillard se rapprocha, le cœur serré.

Il était devenu tout pâle.

— Et que disent-ils, les journaux ? bégaya-t-il.

— Dame ! ils disent qu'il y a quelque femme sous roche.

Notre héros chancelait.

— Une femme ? Qui peut vous faire supposer ?...

La concierge le regarda.

— Vous êtes ami de M. de Fresnières, vous ?

— Un ami... oui.

— Vous lui portez de l'intérêt ?

— Le plus grand intérêt !

— Je vais vous dire ce que je n'ai jamais révélé à personne. Vous me paraissez un homme sage, raisonnable.

Le vieillard se rapprocha.

— Parlez, madame, fit-il tout frémissant.

— Je connais la femme avec laquelle M. de Fresnières est parti... Je l'ai vue... Je lui ai parlé.

— Ah ! murmura le vieillard.

— Je l'ai vue d'aussi près que je vous vois...

Une femme superbe. Toute jeune. La première fois qu'elle s'est présentée... elle m'a demandé des renseignements sur M. de Fresnières, sur ses affaires... Elle venait, disait-elle, pour un procès... mais, en me quittant, elle m'a glissé un louis dans la main... Il n'y a que les hommes ou les femmes qui aiment qui sèment les pièces d'or de cette façon... Je ne m'y suis pas trompée... D'ailleurs elle avait l'air trop émue... Si ça avait été une simple cliente...

— Et cette femme ? demanda l'inconnu qui souffrait toutes les angoisses, vous la connaissez ? Elle vous a dit son nom ?

— Je ne me suis pas permis de le lui demander...

— Elle était jeune, belle, dites-vous ?

— Oh ! monsieur, belle comme je n'en ai pas vu encore !... Et une toilette !

Chaque détail donné par la portière faisait à notre héros l'effet d'un coup de poignard qu'on

lui aurait enfoncé dans le cœur...

Il voyait Alice abandonnée, délaissée...

Plus d'espoir de lui ramener Georges !

Georges était loin, ne songeait pas à elle !

Une haine montait en lui contre le jeune homme, contre ce misérable qui avait pu préférer à sa fille il ne savait quelle coureuse de grand chemin.

Il défaillait.

Ses traits étaient tellement altérés que la concierge en fit la remarque.

— Mais qu'avez-vous, monsieur ?

— Rien, rien, s'empressa-t-il de répondre.

— Vous êtes peut-être un parent de M. de Fresnières ?

Il murmura sourdement, machinalement :

— Qui.

— Son père, peut-être, s'écria la portière... Ah ! mon Dieu !

Ce cri rappela à lui l'inconnu.

Il se secoua, retrouva ses forces, et son énergie...

— Non, madame, dit-il, je ne suis pas le père de M. de Fresnières... rassurez-vous...

Puis, incapable de soutenir la conversation plus longtemps, il salua la femme et s'éloigna.

sier, de la brigade de Trélazé, les invita à venir à la caserne; Branchot obtempéra, mais Audinot chercha à s'esquiver.

Le sous-officier appela les gendarmes Guillon et Potier et trois civils, pour se rendre maître du pontonnier qui se débattait, ils le passèrent un peu « à tabac », ce qui finit de l'exaspérer. Il traita alors la gendarmerie de « vaches, canailles et voleurs ».

Audinot prétend ne se souvenir de rien, mais les gendarmes se rappellent très bien. De plus, il a de très mauvais antécédents, il a subi trois condamnations avant son incorporation.

Il a été condamné à trois mois de prison.

Crise municipale à Cholet

Une crise municipale a éclaté récemment à Cholet. Voici à la suite de quels incidents :

A la dernière séance du Conseil, les conseillers ouvriers avaient formulé une demande de subventions s'élevant à 400 fr., dont 300 pour la Bourse du travail et 100 fr. pour l'envoi d'un délégué au Congrès des conseillers municipaux socialistes de Saint-Denis.

Au vote, les voix se partagèrent ainsi : Pour, 8 voix. Contre, 7. Cinq abstentions.

Les 8 voix favorables sont celles de M. Marie-Baudry, maire, et des 7 conseillers socialistes. 6 conservateurs et M. l'adjoint Baron ont voté contre la proposition. 4 conservateur et 4 républicains, dont l'autre adjoint, M. Clénot, se sont abstenus.

Or, la préfecture a annulé le vote de l'indemnité en faveur de l'envoi d'un délégué à Saint-Denis, indemnité pour laquelle avait voté M. le Maire. C'est de là que la crise est née. La municipalité a donné sa démission, et, comme conséquence, le 14 juillet s'est passé sans entrain.

Encore des accidents de machine à battre

Avant-hier, dans la matinée, un bien triste accident est arrivé chez M. Maurice Chesneau, commune de Sainte-Gemmes.

On battait à la machine, et un des moissonneurs, un sieur Théodore Chevalier, se laissa prendre la main droite dans un engrenage.

On put arrêter la machine et l'on s'empressa autour de la victime, dont la blessure était horrible.

Quelques heures après l'accident, Chevalier a été conduit à l'hôpital, où, dans la soirée, M. le docteur Dezancaux a dû procéder à l'amputation de l'avant-bras.

Dimanche, à Allaire (Ille-et-Vilaine), un jeune homme de dix-huit ans et un enfant de dix ans s'amusaient à faire tourner une machine à battre, quand ce dernier eut la malheureuse idée de mettre la main droite dans l'engrenage qui lui a broyé les quatre doigts, laissant le pouce intact.

(Journal de Rennes.)

Pour un chien

Un marchand de charbons d'Angers avait perdu son chien, et, comme on l'avait averti que ce fameux chien avait élu domicile chez un serrurier de la rue Bressigny, il s'avisait d'aller revendiquer son bien. En arrivant, il rencontra l'animal, le saisit dans ses bras et se disposa à l'emporter.

Mais le serrurier le trouva mauvaise, dit l'Anjou; de fil en aiguille on en vint aux mains, et toute la famille arrivant à la rescousse, ce fut bientôt une bataille en règle.

Un agent de police, qui passait, parla de verbaliser, et, après explications, l'orage se calma. Le chien n'était pas celui du marchand de charbons, c'était un frère seulement, avec un air de famille à s'y méprendre...

Manceuvres de garnison

La garnison de Tours (32^e et 66^e d'infanterie, 3^e et 6^e cuirassiers) est partie hier matin, jeudi, pour aller exécuter au-delà de Montbazou des manœuvres à double action.

Les régiments ne rentreront à Tours que demain samedi.

La première Islandaise

La première goëlette est revenue en France. C'est la *Marie*, du port de Paimpol.

Elle rapporte son plein chargement de morues : 62,000 environ.

Les autres goëlettes ont été aussi favorisées : la pêche en Islande a été fructueuse, cette année.

La *Marie* apporte en outre d'excellentes nouvelles des autres navires. Tous les braves pêcheurs d'Islande sont enchantés de la saison de pêche. (Journal de Rennes.)

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 juillet. — Jeanne Louise-Marie Allier, impasse du Mouton.

DÉCÈS

Le 20 juillet. — Joséphine Mabillean, propriétaire, 73 ans, célibataire, rue Notre-Dame, 414 ; — François Chesneau, veuf de Augustine Moizé, maçon, 72 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Louise-Antoinette Partant, chapelière, 20 ans, célibataire, rue de la Visitation, 26.

A V I S

L'administration de l'ECHO SAUMUROIS a l'honneur d'informer ses lecteurs que pendant la saison des bains de mer elle recevra des abonnements d'un mois au prix de 1 fr. 75.

Il en sera de même pendant la période électorale.

Adresser les demandes d'abonnement à M. P. GODET, administrateur, 4, rue du Marché-Noir, à Saumur.

NOUVELLES MILITAIRES

MANŒUVRES SUR LE RHÔNE, A LYON, DU 2^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE-PONTONNIERS

Les deux compagnies, la 6^e et la 13^e, parties d'Angers le 4 juillet dernier, par chemin de fer, sont rentrées par train spécial avant-hier matin, à 4 h. 30.

A leur arrivée à Lyon, nos braves pontonniers ont fait quelques manœuvres sur le Rhône et quelques constructions d'amorces de ponts, après être allés, toutefois, chercher leur matériel près de Vienne.

Ils construisaient, le 13 juillet, sur le Rhône, en face du parc de la Tête-d'Or, à l'occasion de la fête nationale, un magnifique pont de bateaux de plus de deux cents mètres de long.

Malgré le mauvais temps, qui rendait la navigation difficile, et une pluie battante, chefs et soldats ont rivalisé d'ardeur, et la très nombreuse assistance a été émerveillée par la rapidité avec laquelle ont été faits les divers exercices, notamment la construction du pont.

On remarquait, aux premiers rangs, le général Sermaise, commandant l'artillerie belge, le général Faugeron et bon nombre d'officiers d'état-major, qui ont adressé de chaleureux éloges aux pontonniers.

NOUVEAUX EXERCICES D'INFANTERIE

Pour la première fois, cette année, les régiments d'infanterie vont être exercés à l'emploi des explosifs pour les ruptures de voies ferrées et les démolitions de toutes sortes. La cavalerie ne possèdera donc plus le monopole de ces opérations.

Cette mesure a pour but de permettre à l'infanterie isolée d'exécuter elle-même des destructions de murs, des abatages d'arbres, des ruptures de ponts, etc., etc., toutes choses qu'elle ne pouvait faire facilement jusqu'ici.

AUX GRANDES MANŒUVRES

Les officiers de l'Ecole supérieure de guerre ne seront pas détachés aux états-majors, mais dirigés sur différents corps, avec lesquels ils devront marcher et manœuvrer.

Par innovation, les officiers appartenant à l'infanterie et au génie seront envoyés dans la cavalerie; ceux de cavalerie et d'artillerie serviront dans l'infanterie.

Ces derniers étudieront quelles fatigues pourront supporter au maximum nos soldats en campagne; dans les opérations de la cavalerie, ils se rendront compte de l'allure et de la rapidité des escadrons et des difficultés du service de « découvert ».

Une dame prolonge sa visite chez une de ses amies si longtemps que sa petite fille lui dit :

— Ah! maman, t'avais pourtant dit comme ça, avant d'entrer, que nous ne moisirions pas ici.

Dernières Nouvelles

LES AFFAIRES DE SIAM

Londres, 20 juillet. — On télégraphie de Bangkok, de source siamoise :

« L'attitude belliqueuse des trois canonnières françaises dans le Meinam, au centre même de la ville, cause une grande anxiété et de l'inquiétude parmi la population indigène et étrangère.

» Les navires de guerre français sont toujours prêts pour l'action; leurs feux sont toujours allumés. On fait prendre aux hommes leur position de combat et on prépare les canons aussitôt qu'une canonnière siamoise vient à passer devant eux, soit en remontant, soit en descendant la rivière.

» Cette attitude menaçante se produit, bien que le gouvernement siamois, afin de détruire tout soupçon, donne avis au commandant français avant le passage des canonnières siamoises, suivant un arrangement conclu avec M. Pavie, représentant de la France.

» Le gouvernement siamois manifeste le grand désir de se maintenir en bons termes avec les Français et fait de son mieux pour convaincre M. Pavie de son désir; mais il dit que sa liberté de négocier est restreinte par suite de la pression exercée ici par les navires français.

Faisons remarquer, encore une fois, que cette dépêche est d'origine siamoise; autrement, elle serait incompréhensible.

On prévoit des objections à la demande, formulée par le gouvernement français, de l'évacuation par les Siamois de la rive gauche du Mékong.

Le Siam excipera des prétentions des puissances intéressées à la liberté de navigation de cette voie fluviale.

Il faut s'attendre à des négociations diplomatiques de ce côté.

Le meilleur antiscorbutique et rafraîchissant du sang est la **Tisane Dussolin**.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis... 4 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

En chemin, il réfléchit.

Le malheur d'Alice était complet, sans remède...

Il ne pouvait rien pour elle, rien, rien!

Comme elle allait souffrir!...

Et la fatalité voulait qu'il fût témoin de son désespoir, que ce fût lui qui lui porta le dernier coup.

Pourquoi s'était-il chargé de cette mission?

Qu'avait-il espéré?

Il avait espéré que Georges de Fresnières serait resté fidèle... qu'il aurait découvert sa retraite et serait venu rapporter à celle qu'il aimait cette bonne nouvelle... Et, au lieu de cela...

Non, non, c'était trop terrible!...

Qu'allait-il lui dire?...

Lui apprendre tout, c'était la faire souffrir, la tuer peut-être...

Lui mentir, c'était laisser dans son cœur le germe d'un amour qui n'y pouvait plus fleurir maintenant.

Quelle raison donner pour empêcher le mariage avec Roustan?

Il n'en avait plus.

Et pourtant ce mariage était impossible...

tout à fait impossible.

Il lui semblait qu'il serait maudit du ciel.

Une tache sanglante séparait les deux familles.

La fille de l'assassin avec le fils de l'assassiné...

Non, non, il n'y fallait pas songer. Mais comment l'empêcher? Il faudrait donc tout dire?... avouer?...

Le vieillard, accablé, perdu, souhaitait la mort, revenait vers l'hôtel de Servas du pas le plus lent qu'il pouvait...

L'entrevue qu'il allait avoir avec Alice l'épouvantait d'avance.

Quelle douleur il allait lui causer, quelles larmes il allait lui voir répandre, douleur qu'il n'avait pas le droit d'apaiser, larmes qu'il ne pourrait pas essuyer lui-même.

Jamais situation plus épouvantable peut-être ne s'était produite...

Lui, le père, lui qui aurait voulu faire ses enfants si heureux, il allait mettre le désespoir dans le cœur de sa fille, qu'il aurait voulu voir la plus aimée, la plus heureuse de toutes les femmes!...

Car il ne pouvait plus chercher à la tromper maintenant.

Il ne pouvait plus lui farcir l'esprit de mensonges.

Il ne pouvait plus lui dire que Georges de Fresnières n'était pas coupable, qu'il lui était arrivé malheur.

Il croyait lui-même maintenant à la culpabilité de Georges.

Comment eût-il pu en être autrement?

Après les enseignements qu'il avait eus de cette femme, qui n'avait aucun intérêt à lui mentir, avait-il le droit d'en douter encore?

Georges était jeune.

Il avait succombé à un moment d'entraînement.

Il désespérait peut-être d'obtenir Alice, qu'il savait courtisée aussi par André Roustan.

Ce dernier était plus riche que lui; il était l'ami du frère; tous les atouts paraissaient être dans sa main.

Il avait eu un accès de découragement et s'était livré à un autre amour pour déraciner de son cœur son amour pour M^{lle} de Servas...

Pourquoi le vieillard n'avait-il pas su cela plus tôt?

Il l'aurait soutenu, lui; il aurait ramené dans son cœur la confiance.

Mais maintenant, il était trop tard.

Tout était fini, consommé.

En songeant ainsi, sans s'en rendre compte, il avait fait du chemin.

Il leva les yeux.

La grille de l'hôtel de Servas était devant lui.

Il frissonna.

Alice était là... Elle l'attendait avec impatience...

Qu'allait-il lui dire?

Un moment il eut l'intention de s'éloigner, de fuir, de lui laisser encore ses illusions; mais pouvait-il se résoudre à ne plus la revoir? Et l'autre mariage?...

Il fit un effort sur lui-même, leva les yeux au ciel et sembla l'implorer et lui demander ce qu'il devait faire...

La nuit tombait...

Sur le bois des ombres s'étendaient...

Le ciel était nuageux et voilé, comme gonflé d'orage... l'air était lourd, irrespirable... Au couchant, de grandes bandes rouges s'allongeaient... Le jour semblait finir dans un bain de sang...

(A suivre.)

